

Rapporteur : Monsieur Brahim BENZERGA

**OBJET : Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2010
Demande de subventions et d'individualisation de crédits**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 4 du Conseil Municipal du 27 Mars 2007, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale a été approuvé pour la période 2007 – 2009.

L'année 2010 est une année transitoire devant permettre de redéfinir la géographie prioritaire et de préparer un nouveau cadre contractuel. Les objectifs du CUCS définis de 2007 à 2009 sont donc repris pour cette année transitoire.

Cette politique concerne particulièrement les quartiers définis comme prioritaires : la ZUS d'Ozon-Les Renardières, et le quartier de Chateauneuf, pour y développer des actions visant à réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain.

Elle concourt à intervenir sur les grandes thématiques suivantes :

*I L'accès à l'emploi et le développement économique,
II L'amélioration de l'habitat et la rénovation urbaine,
III. La réussite éducative et l'égalité des chances,
IV. La citoyenneté et la prévention,
V L'accès à la santé,
et, de manière transversale, à agir sur la lutte contre les discriminations et favoriser le lien social.*

*** * * * ***

VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, prévoyant la conclusion d'une convention pour l'attribution de subventions supérieures à 23 000 €, modifié par l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005 portant simplification du régime des libéralités consenties aux associations (...),

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi précitée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la loi n° 2003 – 710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,

VU la circulaire du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des Contrats Urbains de Cohésion Sociale,

VU la circulaire du 5 juin 2009 relative à l'application des Contrats Urbains de Cohésion Sociale pour une année supplémentaire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNIICIPAL DE CHATELLERAULT

DU 25 mars 2010

n° 12

page 2/2

CONSIDERANT les objectifs définis dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, regroupés en 5 thèmes cités ci-dessus,

CONSIDERANT l'adéquation avec les priorités du CUCS, des projets et actions proposés par les structures citées ci-dessous,

Le Conseil municipal ayant délibéré décide :

- d'attribuer des subventions relevant du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour un montant de 53935 euros,
- de verser aux associations et structures, les subventions pour 2010 telles que présentées dans le tableau en annexe,
- d'autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer les pièces relatives à son objet.

La dépense sera imputée sur le compte budgétaire 824 / 6574 / 4500.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 30 mars 2010
Publié en mairie le 29 mars 2010

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault